

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1035

Artikel: Drogue : les ponts sont rompus
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les ponts sont rompus

(pi) Les réactions des autorités face au problème de la drogue et des drogués diffèrent largement entre certains cantons romands et alémaniques. Les premiers se sont toujours montrés très stricts: la loi interdit la vente et la consommation des drogues et la police doit agir lorsqu'elle constate des infractions. Cette fermeté a été rappelée par le Conseil d'Etat vaudois dans une réponse à deux interpellations de députés.

Berne, Zurich et Saint-Gall ont pour leur part adopté une attitude libérale consistant de fait à autoriser le petit trafic et l'injection de substances interdites dans des lieux publics. L'Office fédéral de la santé a pour sa part annoncé qu'une dizaine de cantons, dont Fribourg, étaient intéressés à participer à un programme de distribution contrôlée d'héroïne avec évaluation scientifique. La Kleine Schanze et le Platzspitz, qui sont les suites de l'échec de la politique classique de prévention-répression, auront ainsi une caution fédérale.

L'existence de ces lieux sordides n'est certes guère satisfaisante, mais elle permet au moins un soutien médical et social, pas toujours bien organisé pour l'instant — reconnaissons pourtant qu'il n'est pas aisé d'intervenir dans ce milieu. Il n'est donc pas honnête d'opposer, comme l'ont fait les conseillers d'Etat Pidoux et Ruey lors d'une conférence de presse la semaine dernière, l'attitude ferme et responsable des Romands à l'attitude laxiste de Berne et de Zurich. Les magistrats et les fonctionnaires de ces deux cantons ne sont pas moins

préoccupés du sort des drogués que leurs collègues vaudois et ont choisi une autre approche, en essayant de dépasser les limites avérées du système répressif.

Cohabitation contestée

Certains pensaient que les deux conceptions pouvaient cohabiter et qu'il serait possible après quelques années d'en tirer un bilan. Les Vaudois ne partagent pas cet avis: il arrive trop souvent, selon eux — et lettres de drogués à l'appui —, que des personnes en traitement de désintoxication soient attirées par la facilité de se procurer de la drogue à Berne. Les Bernois et les Zurichois, de leur côté, accusent les Romands de leur envoyer «leurs» drogués... Si on comprend l'agacement des Vaudois à voir des traitements compromis par la proximité de Berne, leur analyse semble un peu courte. Car elle suppose un environnement totalement exempt de tentations, à part les «supermarchés» alémaniques, ce qui n'est évidemment pas le cas: les possibilités de se procurer de la drogue existent aussi à Lausanne et à Genève, en dépit des mesures policières. Le Platzspitz et la Kleine Schanze servent donc en l'occurrence d'excuses à bon marché. MM. Pidoux et Ruey sont d'ailleurs bien en mal de trouver d'autres arguments plausibles à l'encontre de la politique alémanique que la prétendue compromission de la «voie romande». Les chiffres présentés, ceux des morts par surdose, ne sont guère convaincants: ils sont trop faibles pour qu'il soit possible de faire des comparaisons inter-cantonaux et d'en tirer des conclusions. Difficile aussi d'évaluer le nombre de cas de transmission du sida évités grâce à la distribution de seringues, de même que le gonflement artificiel des décès imputés à Berne et à Zurich par l'attitude qu'exercent ces lieux sur les dro-

gués. Il y a finalement une certaine indécence de la part des Vaudois à chercher une justification de leur politique dans la stabilisation du nombre de morts par surdose. Un paumé sans domicile fixe qui va de Lausanne à Berne pour s'injecter une dose mortelle est-il un mort vaudois ou bernois ?

Où est la cohérence vaudoise ?

D'autre part la «politique sans équivoque» défendue par le canton de Vaud se limite dans les faits aux seules drogues illégales. Quelle est en effet la cohérence de la police vaudoise lorsqu'elle interpelle un fumeur de joint dans un festival à Leysin ou à Nyon mais qu'elle ne se préoccupe pas de son copain complètement imbibé d'alcool ?

Vaud défend le maintien de sa politique, axée sur la prévention, la répression et le traitement. Il faut pourtant bien en admettre les limites: elle n'a pas permis jusqu'à maintenant de diminuer le nombre de consommateurs ou de décès au cours de ces dernières années et les mesures répertoriées restent «classiques»: médiateurs scolaires, programme vidéotex, camps et activités, spots et bande dessinée, bus d'information, etc. Ce qui manque, c'est une recherche sur la provenance des drogués et sur les causes de leur premier contact. On connaît déjà quelques responsables: l'urbanisme «cage à lapins» de certains quartiers, les mauvais traitements durant l'enfance, la paupérisation, etc. Finalement, le nombre de drogués dépend aussi, entre autres, de la quantité et de la qualité des crèches, du soin apporté à concevoir quartiers et appartements, des sommes que l'on est disposé à consacrer à la culture destinée aux jeunes, des possibilités qu'ils ont d'effectuer un apprentissage ou de poursuivre des études.

La fermeté, et après ?

L'attitude ferme du Conseil d'Etat vaudois n'est pas davantage à blâmer ou à féliciter que celle, plus permissive, de ses collègues d'outre-Sarine. Mais ces derniers ont au moins eu l'audace de proposer une nouvelle approche après avoir constaté l'échec de la politique classique. Les Vaudois renforceraient leur position en proposant un programme novateur qui s'inscrive dans le schéma auquel ils sont fidèles. ■

Amplification

Par son aspect médiatique, le problème de la drogue est amplifié: le nombre de morts par surdose s'est élevé à 248 en 1989. La même année, il y a eu 2673 décès dus à un cancer des poumons, 661 dus à une cirrhose du foie, 1476 suicides et 957 morts des suites d'un accident de la circulation. Il n'en reste pas moins que les surdoses sont une cause importante de décès chez les jeunes, après les accidents de la circulation, première cause de décès des 15-29 ans, et les suicides.